



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

La gestion des rappels des véhicules équipés d'airbags défectueux TAKATA

Question écrite n° 4333

Texte de la question

M. Alexandre Allegret-Pilot alerte M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la gestion des rappels des véhicules équipés d'airbags défectueux TAKATA, en France. Cette situation représente un problème de sécurité publique majeur ayant entraîné la mort de quinze personnes et de plusieurs dizaines de blessés. En outre, il n'existe pas à ce jour une liste complète et fiable des marques et modèles concernés par l'équipement d'un airbag défectueux. Bien que l'affaire des airbags TAKATA soit connue depuis plusieurs années, il semble que le ministère ait tardé à mettre en place une campagne d'information efficace et généralisée. Celle-ci a été limitée dans sa portée, inégale selon les régions et trop tardive pour permettre une prise en charge rapide de la sécurité des conducteurs. De plus, il apparaît que cette campagne a été insuffisante pour informer de manière adéquate l'ensemble des conducteurs concernés, notamment ceux résidant dans les départements et collectivités d'outre-mer, qui courent un risque accru en raison de la distance géographique, de la disponibilité restreinte des pièces de remplacement et de la lenteur des services de maintenance. Il s'interroge également sur l'absence de mesures coercitives à l'égard des constructeurs automobiles, qui semblent avoir manqué de rigueur dans la gestion de ce problème de sécurité et sur l'inefficacité des incitations à procéder à ces rappels dans des délais raisonnables. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir répondre aux questions suivantes : quelles actions concrètes le ministère a-t-il mises en place pour garantir une campagne d'information large et efficace à destination des conducteurs ? Pourquoi aucune mesure coercitive n'a-t-elle été mise en place à l'encontre des constructeurs automobiles afin de forcer le respect des délais de rappel et d'assurer la sécurité des conducteurs ? Quelles mesures le ministère envisage-t-il de prendre pour pallier le risque accru auquel sont exposés les conducteurs des départements et territoires d'outre-mer face à cette défectuosité, notamment en termes de logistique et d'approvisionnement des pièces de remplacement ? Enfin, il souhaite savoir quelles mesures seront prises pour garantir une meilleure transparence et un suivi des rappels de sécurité afin d'éviter de nouveaux drames à l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Allegret-Pilot](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4333

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 964